

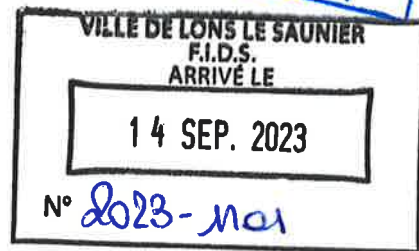
ECLA Lons Agglomération  
Service urbanisme  
A l'attention de Madame Mélanie BERTON  
Directrice urbanisme, habitat et cadre de vie  
4 avenue du 44ème RI  
39000 LONS LE SAUNIER

Copie :

Mairie de PANNESSIERES  
A l'attention de Monsieur le Maire et de son conseil municipal  
5 rue du Haut  
39570 PANNESSIERES

DIFFUSION  
ORIGINAL :  
DUHC  
COPIE A :  
H. GUY  
M. MONNET  
DIFFUSÉ LE :

14 SEP. 2023



A Quintigny, le 6/09/2023

Mme BONNE Christine  
156, route de la Soulainne  
39570 QUINTIGNY  
denis.bonne@wanadoo.fr

LRAR n° 1A 196 750 1416 8

Objet : Demande de modification de zonage lors de l'élaboration du PLUi-HM d'ECLA

Madame la Directrice en charge de l'urbanisme,

Lors de la séance du 27 Avril 2023, le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité de ses membres présents, l'élaboration d'un PLUi- HM couvrant les 32 communes de son territoire dont PANNESSIERES.

En vue du calendrier proposé et par les compétences en matière d'urbanisme que l'Espace Communautaire Lons Agglomération a acquis dès le 18 février 2023, je sollicite par ce courrier en LRAR, votre service compétent à une analyse approfondie du zonage des parcelles AM125 et AM114 sur la commune PANNESSIERES (39404).

Pour entière transparence auprès de vos services, veuillez prendre en compte que le zonage des parcelles AM125, AM101, AM107, AM114, AM118 et AM123 a fait l'objet de recours auprès de la Mairie de PANNESSIERES lors des enquêtes publiques liées au précédent PLU courant 2014 et ce, notamment, en rapport à la catégorie de son classement « agricole ».

Ce recours a été mené conjointement avec mes sœurs sur l'ensemble des parcelles familiales. A savoir que les parcelles concernées n'ayant plus aucune vocation agricole forte restent tout de même situées à proximité immédiate de secteurs classés Ah qui ont été définis autour de constructions isolées au sein de l'espace agricole existant dans les années 50, n'ayant elles même pas ou plus de lien direct avec l'activité agricole depuis des années.

Mon père ayant arrêté son exploitation depuis plus d'une vingtaine d'années.

Nul ne peut nier que le monde agricole des années 70 que j'ai connu par l'exploitation familiale et le monde agricole d'aujourd'hui ont considérablement évolué.

En conséquence de ces changements, je reste assurée tout comme apparaît l'être l'ensemble du conseil communautaire en approuvant l'élaboration d'un PLUi au sein du bassin Lédonien, que le futur PLUi devra permettre de redéfinir des secteurs cohérents tant pour l'agriculture que pour les autres secteurs en maintenant des zones constructibles durant les prochaines années .

En prenant en compte, l'annexe de division ci jointe, vous cibleriez aisément que le découpage de succession permet d'inscrire au prochain PLUi un certain nombre de parcelles urbanisables entre CHILLE et LA LIEME, permettant un développement de la commune de PANNESSIERES.

C'est par cette vision de proximité du territoire et d'intérêts de développement que je souhaiterais voir évoluer les classements des parcelles AM125 et AM114 en un classement urbanisable de catégorie UB,UE ou encore UD ; d'autant plus que l'on constate déjà, à proximité de nos parcelles une ouverture sur des bâtiments commerciaux et artisanaux dans un sens comme dans l'autre, côté CHILLE comme la LIEME.

Les équipements publics existants apparaissent comme étant en capacité suffisante pour desservir les constructions implantables dans les années prochaines.

Je reste bien évidemment à votre écoute, et reste ouverte à toutes propositions d'entrevue afin d'échanger avec votre service compétent ou vous-même sur cette demande, sa prise en considération et les éventuelles opportunités de recourir à cette évolution de classement.

Dans l'attente de vous lire, veuillez Madame la Directrice en charge de l'urbanisme, agréer mes plus sincères salutations d'administrées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.

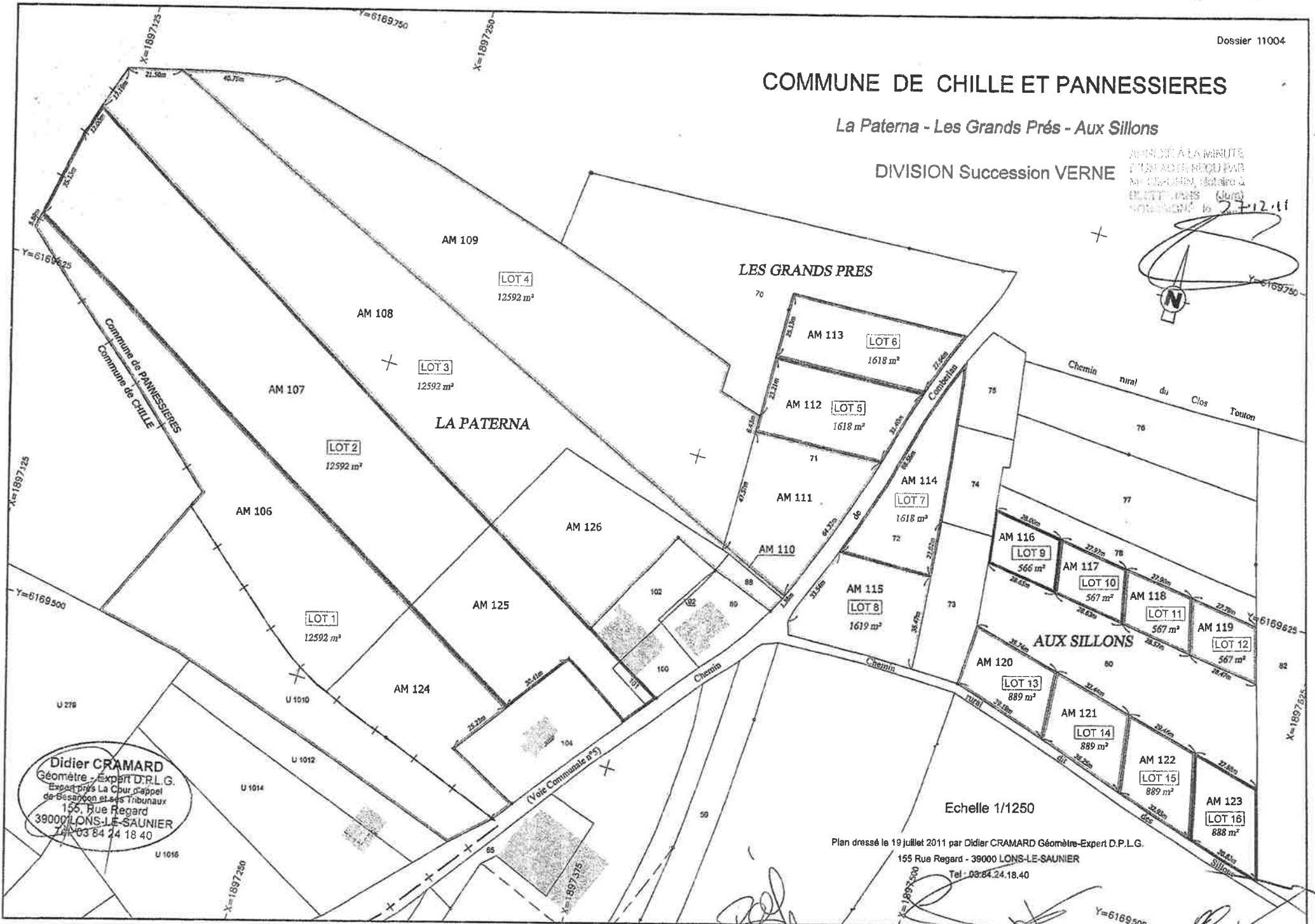
PJ : annexe parcellaire

# COMMUNE DE CHILLE ET PANNESSIERES

## La Paterna - Les Grands Prés - Aux Sillons

### DIVISION Succession VERNE

ANNEXE A LA MINUTE  
D'UN ADJUDICATION PAR  
MISE EN VENTE, relative à  
LOTTE N° 15 (Jura)  
N° 2712.11



**Didier CRAMARD**  
Géomètre - Expert D.P.L.G.  
Expert près La Cour d'appel  
de Besançon et ses Tribunaux  
155, Rue Regard  
39000 LONS-LE-SAUNIER  
Tel : 03 84 24 18 40

Echelle 1/1250

Plan dressé le 19 juillet 2011 par Didier CRAMARD Géomètre-Expert D.P.L.G.  
155 Rue Regard - 39000 LONS-LE-SAUNIER  
Tel : 03 84 24 18 40